



PREFET DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

PPRNP approuvé et amendé à l'arrêté préfectoral n° 2014170-0002 du 19 juin 2014
Pour le Préfet et par délégation
le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
le Chef du Service de l'Eau et des Risques
Xavier AERTS

Mars 2014

BASSIN VERSANT DE LA TÊT MOYENNE

Communes de
Corneilla-la-Rivière, Pézilla-la-Rivière,
Villeneuve-la-Rivière, Baho et Saint-Estève

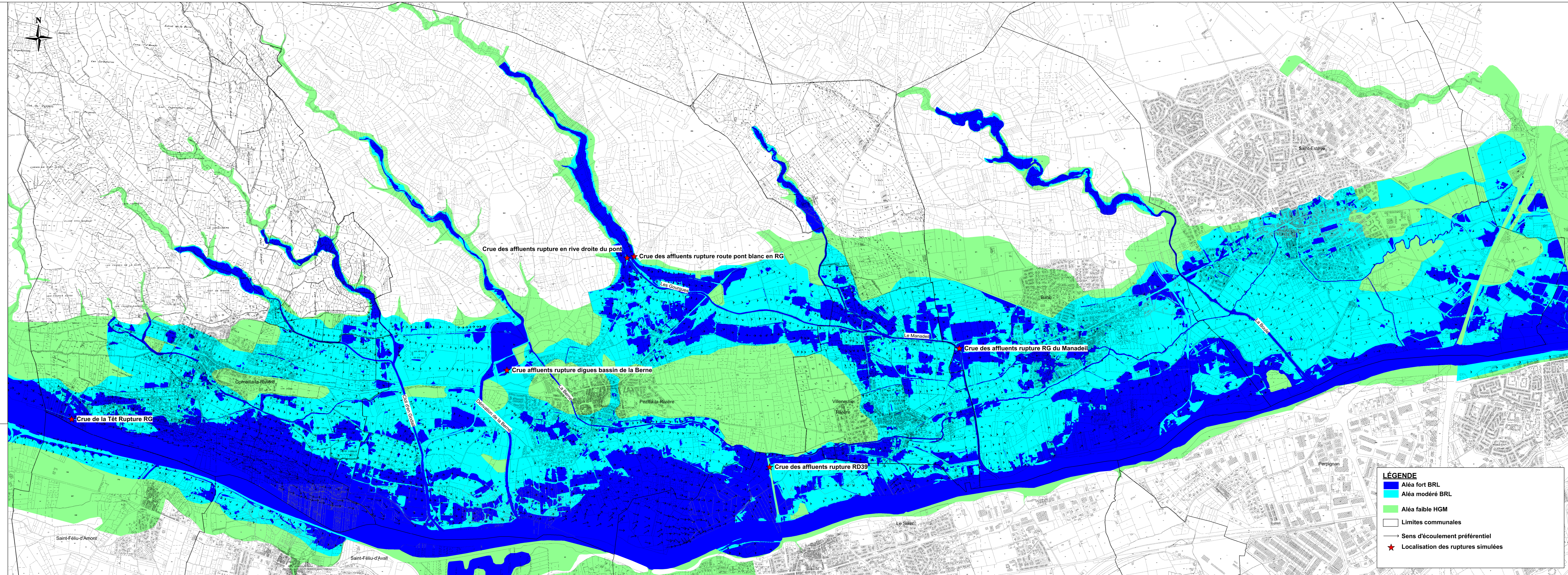
Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

Risque Inondation

Enveloppe des aléas à l'échelle du bassin versant
pour les phénomènes pris en compte
Echelle : 1/12 500ème

© IGN - BDPARCELLAIRE®

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Risques



LÉGENDE

- Aléa fort BRL
- Aléa modéré BRL
- Aléa faible HGM
- Limites communales
- Sens d'écoulement préférentiel
- Localisation des ruptures simulées